

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 29.05.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 30.11.01 Bulletin 01/48.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : DAUBIN LOUIS — FR et ANTOINE
MARC — FR.

72 Inventeur(s) : DAUBIN LOUIS et ANTOINE MARC.

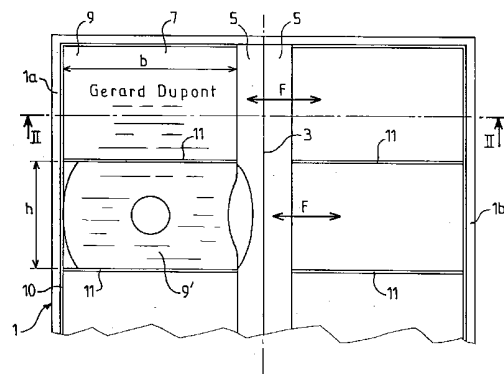
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET BRUDER.

54 DISPOSITIF PORTE-CARTES.

57 La présente invention concerne un dispositif porte-
cartes du type comprenant une reliure (3) qui assure le
maintien de plusieurs feuilles réceptrices (5), qui reçoivent
à leur tour au moins une autre feuille complémentaire (7), de
façon à former entre elles au moins un logement.

Ce dispositif est caractérisé en ce qu'au moins l'une des
feuilles (5, 7) est constituée d'un matériau de type antistati-
que.



La présente invention concerne un porte-cartes de visite et plus particulièrement un porte-cartes se présentant sous la forme d'un livret destiné à l'usage d'une catégorie professionnelle déterminée.

5 On connaît des porte-cartes de ce type qui sont constitués d'une reliure qui assure le maintien d'une couverture avec une ou plusieurs séries de double feuillets en matière plastique transparente entre lesquels l'utilisateur glisse les cartes de visite qu'il souhaite
10 conserver et consulter.

Un tel moyen de classement a donné jusqu'à présent toute satisfaction à ses utilisateurs. Cependant on assiste à l'heure actuelle à l'avènement de nouveaux types de cartes de visite qui sont plus en rapport avec les
15 moyens de communication multimédia modernes. Certaines de ces nouvelles cartes de visite sont purement et simplement constituées de disques enregistrés, du type dit CD-ROM ou «DVD», et plus particulièrement de mini CD-ROM, dont certaines parties sont tronquées afin de leur donner un
20 format qui se rapproche de celui le plus courant des cartes de visite classiques. Ainsi, à partir d'un mini CD-ROM de huit centimètres de diamètre, on a supprimé deux parties opposées de celui-ci afin d'obtenir une carte d'environ 5,5 cm de largeur, dénommée ci-après
25 carte/disque, ce qui correspond à la largeur moyenne d'une carte de visite classique.

Le classement de telles cartes/disques n'est pas toujours une opération facile. On peut bien entendu faire

appel à des classeurs spécialisés de type rigide dans lesquels chacune de celles-ci est maintenue dans des alvéoles assurant le maintien de son centre. De tels classeurs se révèlent volumineux, si bien que
5 l'utilisateur peut difficilement en disposer en permanence.

L'utilisateur peut bien entendu, faire appel, pour classer ses cartes/disques, aux dispositifs compacts et souples classiques de l'état antérieur de la technique qui
10 sont constitués de deux feuilles souples entre lesquelles on introduit la carte. On a constaté qu'il était alors particulièrement difficile d'introduire et de retirer les cartes/disques des logements prévus entre les deux feuilles.

15 La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient en proposant un dispositif porte-cartes qui permet une introduction et un retrait facile des cartes de visite et notamment des cartes/disques.

La présente invention a ainsi pour objet un
20 dispositif porte-cartes du type comprenant une reliure qui assure le maintien de plusieurs feuilles réceptrices, qui reçoivent à leur tour au moins une autre feuille complémentaire, de façon à former entre elles au moins un logement, caractérisé en ce qu'au moins l'une des feuilles
25 est constituée d'un matériau de type antistatique.

Le dispositif peut comporter une feuille intermédiaire qui est insérée entre la feuille réceptrice et la feuille complémentaire et qui s'étend au moins

partiellement sur la surface du logement, l'une au moins de ces trois feuilles étant constituée d'un matériau de type antistatique.

La feuille intermédiaire pourra être solidarisée de l'un au moins des côtés du logement et notamment de la reliure et être constituée d'un matériau transparent.

L'épaisseur de la feuille intermédiaire pourra être inférieure à celle des feuilles entre lesquelles elle est disposée.

Dans un mode de mise en oeuvre de l'invention la largeur de la feuille complémentaire sera inférieure à celle de la feuille réceptrice, ce qui améliorera la facilité de mise en place de la carte dans son logement. De même la largeur de la feuille intermédiaire pourra être supérieure à celle de la feuille complémentaire.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention, en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue partielle en plan d'un dispositif de classement pour cartes de visite suivant l'invention, qui est en position ouverte.

La figure 2 est une vue en coupe transversale du dispositif de classement représenté sur la figure 1 suivant la ligne II-II de celle-ci.

La figure 3 est une vue partielle en plan d'une variante de mise en oeuvre du dispositif suivant l'invention.

La figure 4 est une vue partielle en coupe transversale du dispositif de classement représenté sur la figure 3.

On a représenté sur les figures 1 et 2 un dispositif classeur de cartes de visite suivant l'invention. Celui-ci est essentiellement constitué d'une couverture 1 formée d'un recto 1a et d'un verso 1b qui comporte une reliure centrale et longitudinale 3 qui assure le maintien d'une série de feuilles souples transparentes 5. Chacune de ces feuilles souples se présente ainsi que les pages d'un livret.

Chacune des feuilles souples 5 reçoit une seconde feuille souple 7 dont la largeur b peut être légèrement inférieure à celle des cartes de visite 9 que l'on souhaite stocker afin d'en faciliter la préhension, dans une zone du disque qui ne contient pas d'informations. La feuille 7 est fixée sur la feuille 5 soit par des moyens de collage soit, préférentiellement, par des moyens de fixation thermique. La feuille 7 est partagée dans le sens de la hauteur par des lignes 11 également réalisées par fusion et permet ainsi de constituer des logements 8 dont la hauteur h est voisine de celle des cartes de visite à stocker.

Suivant l'invention, au moins l'une des feuilles, à savoir, la feuille 5 et/ou la feuille 7, est constituée d'un matériau antistatique. Les logements 8 ainsi constitués entre les deux feuilles 5 et 7, qui sont fermés sur leur périphérie supérieure/inférieure et externe sont

destinés à recevoir des cartes de visite qui peuvent être introduites par le côté intérieur qui, lui, n'est pas obturé.

Il a ainsi été constaté que des cartes de visite 9' de type dit CD-ROM, qui en raison de leur nature ont tendance à adhérer aux parois des logements, pouvaient ainsi être aussi bien introduites que retirées avec la plus grande facilité du logement 8.

Préférentiellement la largeur b de la feuille supérieure 7 sera inférieure à celle de la feuille 5, ce qui permettra à l'utilisateur d'introduire facilement la carte de visite 9 en prenant appui sur la feuille inférieure 5 de façon que celle-ci la guide dans le logement 8.

Le dispositif classeur suivant l'invention est particulièrement apte à recevoir des cartes de visite 9' constituées par des mini-disques de type CD-ROM qui ont été découpés de façon que leur hauteur h soit voisine de la hauteur d'une carte de visite normale et qui constituent ainsi des cartes/disques. On a constaté que la présente invention en effet, en empêchant l'adhérence d'au moins une des feuilles transparentes 5,7 favorisait une mise en place et un retrait facile de ce nouveau type de carte de visite 9'.

Suivant l'invention, et ainsi que représenté sur les figures 3 et 4, la feuille antistatique avec laquelle la carte de visite est destinée à venir en contact, peut être constituée par une feuille intermédiaire 12 qui vient

ainsi pendre place entre les deux feuilles 5 et 7. La
feuille intermédiaire 12 peut être préférentiellement
solidarisée des feuilles inférieure 5 et/ou supérieure 7
par l'un de ses côtés, à savoir soit par un côté
5 transversal 11 ou un côté longitudinal externe 10.

Dans ce mode de mise en oeuvre de l'invention, le
logement 8 est ainsi séparé en deux logements secondaires
8a et 8b aptes à recevoir chacun une carte de visite 9 de
type classique ou une carte 9' de type carte/disque. Afin
10 de faciliter la mise en place de ces cartes dans leurs
logements respectifs 8a et 8b, la largeur b' de la feuille
intermédiaire 12 sera inférieure à la largeur b de la
feuille 5 et supérieure à celle de la feuille 7. Un tel
mode de mise en oeuvre, permettra ainsi à l'utilisateur de
15 disposer facilement la carte/disque tout d'abord dans le
logement inférieur 8b en prenant appui pour cela sur la
feuille intermédiaire 5, puis une autre carte/disque dans
le logement supérieur 8a en prenant appui pour cela sur la
feuille intermédiaire 12.

20 Dans un mode de mise en oeuvre de l'invention, les
feuilles inférieure 5 et supérieure 7 pourront être d'une
épaisseur supérieure à celle de la feuille intermédiaire.

REVENDEICATIONS

1.- Dispositif porte-cartes du type comprenant une
reliure (3) qui assure le maintien de plusieurs feuilles
réceptrices (5), qui reçoivent à leur tour au moins une
5 autre feuille complémentaire (7,12), de façon à former
entre elles au moins un logement (8), caractérisé en ce
qu'au moins l'une des feuilles (5,7,12) est constituée
d'un matériau de type antistatique.

2.- Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé
10 en ce qu'il comporte une feuille intermédiaire (12) qui
est insérée entre la feuille réceptrice (5) et la feuille
complémentaire (7) et qui s'étend au moins partiellement
sur la surface du logement (8), l'une au moins de ces
trois feuilles étant constituée d'un matériau de type
15 antistatique.

3.- Dispositif suivant la revendication 2 caractérisé
en ce que la feuille intermédiaire (12) est fixée sur au
moins l'un des côtés du logement (8).

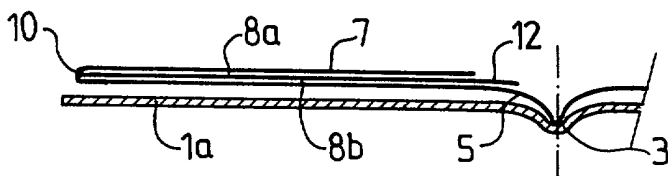
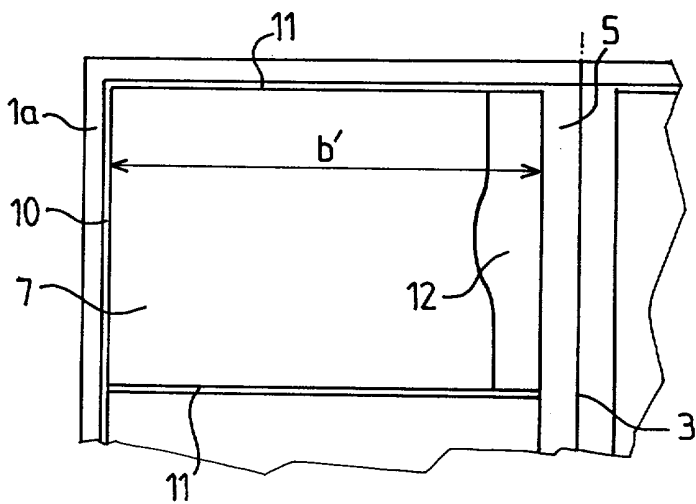
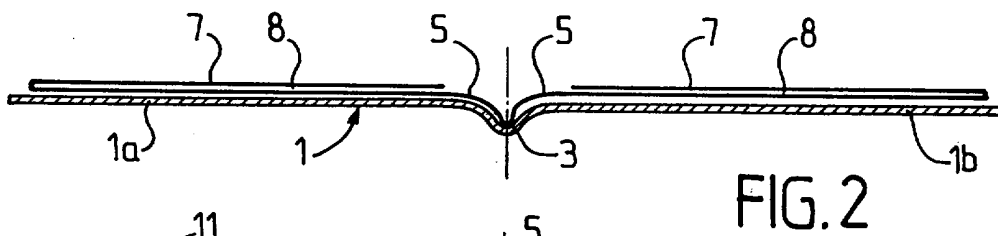
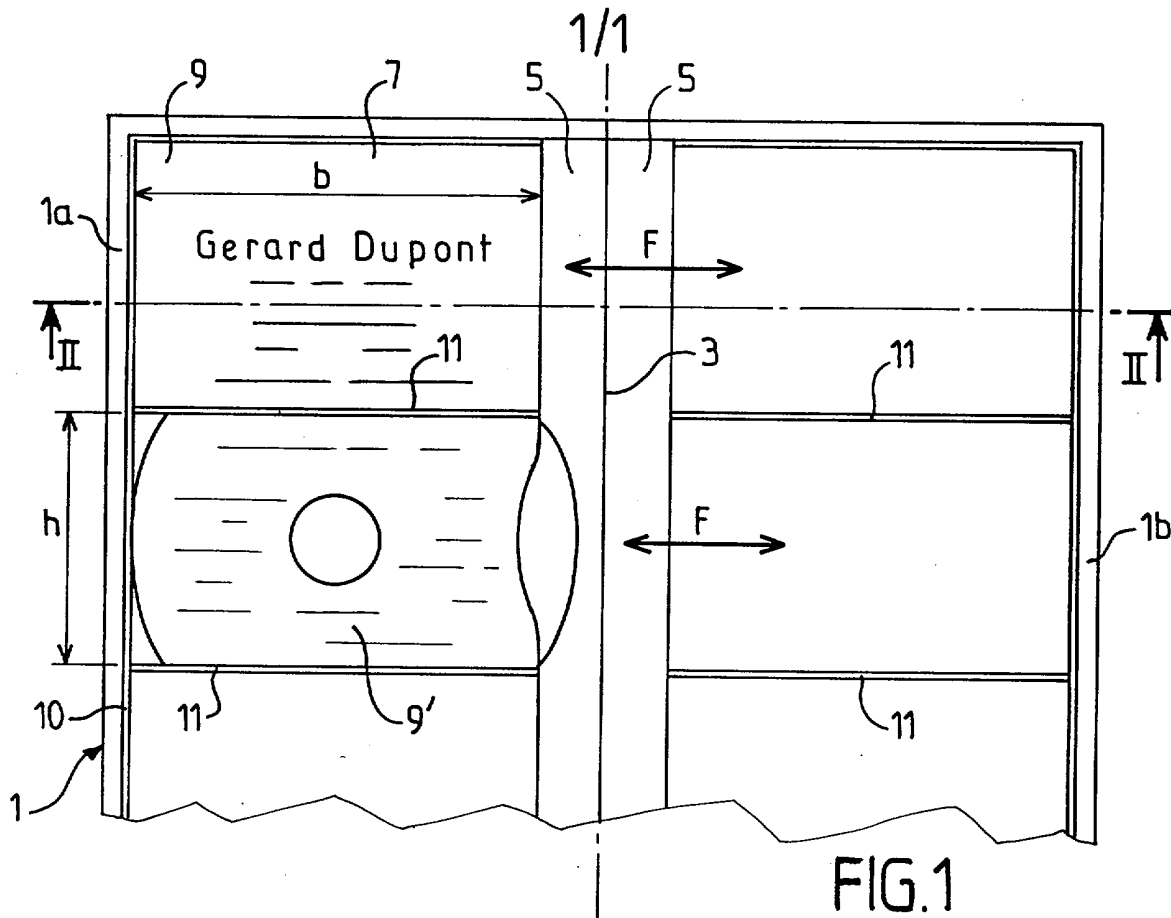
4.- Dispositif suivant l'une des revendications 2 ou
20 3 caractérisé en ce que la feuille intermédiaire (12) est
constituée d'un matériau transparent.

5.- Dispositif suivant la revendication 3 caractérisé
en ce que la feuille intermédiaire (12) est solidarisée de
la reliure (3).

25 6.- Dispositif suivant l'une des revendications 2 à 5
caractérisé en ce que l'épaisseur de la feuille
intermédiaire (12) est inférieure à celle des feuilles
(5,7) entre lesquelles elle est disposée.

7.- Dispositif suivant l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la largeur (b) de la feuille complémentaire (7) est inférieure à celle de la feuille réceptrice (5).

5 8.- Dispositif suivant l'une des revendications 2 à 7 caractérisé en ce que la largeur (b') de la feuille intermédiaire (12) est supérieure à celle de la feuille complémentaire (7).





RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
 établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

2809346

N° d'enregistrement national

FA 587629
 FR 0006848

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 5 775 398 A (SIEGEL MILTON I) 7 juillet 1998 (1998-07-07) * colonne 4, ligne 60 - colonne 5, ligne 33 * * figure 6 *	1-5	B42F5/06 A45C11/18
Y	FR 2 695 545 A (JAUNAY CARL) 18 mars 1994 (1994-03-18) * abrégé * * page 2, ligne 24 - ligne 25 * * page 5, ligne 1 - ligne 15 * * revendication 3 * * figures 1-4 *	1,2	
Y	US 5 288 942 A (GODFREY RICHARD L) 22 février 1994 (1994-02-22) * colonne 3, ligne 1 - ligne 42 * * figures 8,10,11 *	3-5	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 015, no. 361 (C-0867), 12 septembre 1991 (1991-09-12) & JP 03 143409 A (MINORU MATSUNAMI), 19 juin 1991 (1991-06-19) * abrégé *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) A45C B42F B65D
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 007, no. 241 (P-232), 26 octobre 1983 (1983-10-26) & JP 58 128076 A (DAINIPPON INSATSU KK), 30 juillet 1983 (1983-07-30) * abrégé *	1	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 février 2001		Zetzsche, B	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2
EPO FORM 1503 12.89 (P04C14)